

Charles V réclame aux Péronnais le paiement de l'impôt de guerre

Document AA22 n°1 - Parchemin de 1365

Contextualisation :

La Guerre de Cent Ans ravage la France et ses finances. Face à ses puissants ennemis, le royaume de France est au bord de la faillite et l'impôt reste le principal pourvoyeur d'armes et de mercenaires pour le roi. Les nobles de Péronne se sont plaints du montant trop important de l'impôt royal destiné à financer la guerre, et ont demandé au roi à en être exemptés. Ici il leur répond indirectement.

Charles V demande en effet à son officier de Péronne chargé des perceptions de s'assurer que tous les habitants, sans exception, paient l'impôt d'aide à la guerre. Pour cela, l'officier utilisera une liste établie par le procureur avec les noms de tous ceux (nobles et non nobles) qui refusent de contribuer à la « provision et défense du royaume ». Ils risquent l'arrestation, la « mainmise », puis une comparution devant le procureur.

Les Péronnais sont donc quasiment rançonnés par les troupes royales, alors que les Anglais font de même dans les campagnes, mais brûlent également les fermes et les récoltes des paysans.

En plus de l'argent, il est fréquemment demandé aux villes d'équiper des combattants, fantassins ou cavaliers, et de les mettre à la disposition du roi pour lutter contre l'Anglais.

Transcription du texte :

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, a nostre premier sergent qui sur ce sera requis, salut. A la suplication de nos bien amés les manans et habitants de nostre ville de Peronne disant que ja-soit ce que eulz se-fuissent composez a-certaine et grosse somme de florins a-cause des aides ordenez sur le fait de la provision et deffense de nostre royaume, la quelle somme se devoit sans aucune exception assir, lever et queillir sur un chascun dez manans et habitans de la dicte ville selonc sa portion, neant-moins aucuns, soy disans estre nobles et plusieurs autres de-plusieurs conditions demourans en la dicte ville se veulent exempter de la dicte composition et ont esté et sont encorez reffusans et delaians de contribuer a ycelle selon leur raisonnable portion, sur ce plusieurs fois sommés et requis, dont la dicte ville est en demeure en-grans arrerages par devers nous a cause de la dicte composition, ou preiudice d-icelle et retardement du fait s-il est ainsi, dont grans inconveniens et dommages se porroient ensievir, nous qui en ce volons pourveoir de brief et competent remede, te mandons et commettons que toutes les personnes, de quel estat qu'il soient, nobles, nos officiers ou autres, demorans en la dicte ville et appartenances d-icelle, des quelz les noms et surnoms te seront bailliés de la partie du procureur ou receveur de la dicte ville par-role ou par cedula, tu contraingnes sans delay ou deport aucun, a contribuer a-la-dicte composition chascun pour sa portion selonc ses facultés, aussi comme pour nos proprez debtes, en la manière qu'il sera a-faire, jouxte la teneur des instructions et declarations de nouvel envoieez aus esleus sur le dit fait a Noyon, et touz ceulz que tu trouveras rebelles et reffusans adiorne a-certain jour et competent a-Paris et par-mainmise par-devant nos amés et feaulz conseillers les generaulz esleus sur le-dit fait a respondre a nostre procureur sur les dictes rebelles et

desobeissances, et pour proceder en oultre si-comme de raison sera, en certifiant nos dis conseillers de ce que fait en auras, de ce faire te donnons povoir, mandons et commandons a-tous nos justiciers, officiers et subgés que a toy, en faisant les choses dessus-dictes, obeissent et entendent diligemment. Donné a-Paris le IIIe jour de may l'an de grace mil CCC LXV et seond de nostre regne

Au bas : *par les generaulz esleuz sur le fait ordonné / pour la provision et deffense du royaume J.Ramette*

Pistes de travail :

- La Guerre de Cent Ans
- La Guerre au Moyen Age
- La société médiévale
- L'impôt : ressource matérielle et humaine
- Un dossier pédagogique sur la guerre au Moyen Age, est disponible sur le site internet de la BnF : <http://expositions.bnf.fr/fouquet/enimages/guerre/1.htm>